

Championnat provincial senior 1 | Mai 2021

Épreuves

- Catégorie senior
 - 1m individuel féminin, 1m individuel masculin – finales seulement
 - 3m individuel féminin, 3m individuel masculin – finales seulement
 - Plateforme individuel féminin, plateforme individuel masculin – finales seulement

Admissibilité

Les listes de plongeurs doivent répondre aux exigences de DPC.

Format de l'événement

En 2 étapes :

1. Enregistrement des plongeurs par les clubs : **18 au 30 mai**
2. Visionnement des épreuves par les juges et les spectateurs en virtuels, via visioconférence
Dates à déterminer

Inscriptions aux épreuves

Les clubs devront inscrire leurs athlètes au plus tard **le vendredi 14 mai à 18:00**, par courriel à technique@plongeon.qc.ca.

Les frais d'inscription de 35\$ seront subventionnés par Plongeon Québec.

Liste des plongeurs

Les clubs devront soumettre les listes de plongeur, à l'aide du générateur de listes de plongeur REZMAN, par courriel à technique@plongeon.qc.ca au plus tard **le vendredi 14 mai à 18:00**.

Liste de départ

Une fois toutes les inscriptions reçues, Plongeon Québec publiera les listes de départ pour toutes les épreuves.

Les listes finales seront envoyées à tous les entraîneurs participants via courriel au plus tard le **lundi 17 mai à 18:00**.

JE PLONGE EN TOUTE CONFIANCE!

Horaire de l'événement

Épreuves en piscine :

Les épreuves peuvent être enregistrées à votre piscine locale entre le 18 et le 30 mai à l'heure qui vous convient. **Puisque nous combinons la période d'enregistrement de ce Championnat provincial senior avec la Qualification junior #2 de DPC, il est primordial d'ajouter Pascale Beaudry (technique@plongeon.qc.ca) à la communication envoyée à Sara Toth avec les horaires prévus des enregistrements juniors ET seniors (le cas échéant), pour assurer la présence d'un officiel sur place.**

Horaire du visionnement

Une fois que Plongeon Québec aura reçu le nombre estimé de plongeurs par catégorie, il nous sera possible d'établir les moments de diffusion des épreuves.

Directives pour les enregistrements

- Chaque club dont les plongeurs participent à la compétition virtuelle devra présenter une série de vidéos, une pour chaque épreuve disputée. Si aucun athlète du club ne prend part à une épreuve donnée, le club n'est pas tenu de fournir une vidéo pour cette épreuve.
- La présence d'un officiel niveau 2 est obligatoire pour les enregistrements des épreuves.
- **Les épreuves sont enregistrées en format mixte**, filles et garçons ensemble, par groupe d'âge et par tremplin.
Exemple : Senior-1m

Équipement requis

- Chaque club fournira son propre « technicien » pour enregistrer ses plongeurs.
- Plongeon Québec fera tout en son possible pour fournir les équipements suivants :
 - Une caméra vidéo
 - HD (1920 x 1080) minimum (aussi appelé 1080p)
 - Capable de donner au moins 30 images par seconde (fps = frames per second)
 - Avec câble USB pour l'ordinateur afin d'enregistrer directement sur l'ordinateur.
 - Un trépied
- Les clubs doivent fournir :
 - Un ordinateur avec Windows 10 (en utilisant l'application « Camera » qui est par défaut sur Windows 10)
- Plongeon Québec pourrait prêter l'équipement de caméra et trépied aux clubs qui en font la demande via technique@plongeon.qc.ca avant le vendredi 14 mai à 9 :00.
- **Toutes les vidéos doivent être filmées à l'aide d'un trépied.**

JE PLONGE EN TOUTE CONFIANCE!

Enregistrement continu par épreuve

Pour éviter l'édition et une postproduction ardue, nous vous demandons de suivre le protocole d'enregistrement ci-dessous pour vos épreuves (**notez bien que ce processus d'enregistrement est différent de celui exigé par DPC pour les épreuves Qualificatives virtuelles et le Championnat national junior virtuel**) :

- Utiliser l'ordinateur (à l'aide du câble USB) pour effectuer vos enregistrements.
- Le technicien débutera l'enregistrement de l'épreuve au coup de sifflet du premier plongeur du premier plongeur et enregistrera jusqu'à ce que le dernier plongeur termine son dernier plongeon. Chaque club participant produit une seule vidéo pour chaque épreuve.
- **Cependant, à la sortie de la tête de l'eau de chaque plongeur, faire PAUSE (habituellement la barre d'espace sur le clavier) et demeurer en pause jusqu'au sifflet pour le prochain plongeur (barre d'espace pour repartir l'enregistrement).** Cette pause ne créera pas de nouveau fichier par plongeur et nous offre l'occasion d'enregistrer de manière continue. DPC n'exige pas la pause dans l'enregistrement, mais pour Plongeon Québec c'est une nécessité.
- Les enregistrements des épreuves seront mixtes par catégorie.
- Les appareils tels que les téléphones et les tablettes ne peuvent pas être utilisés comme caméra puisqu'il est impossible de faire PAUSE lors de l'enregistrement.

(Chaque club participant produit un seul fichier vidéo de chaque épreuve, avec seulement des séquences de plongeurs ininterrompus).

Ordre des plongeurs

Pour chaque club, **le plongeur doit exécuter ses plongeurs selon l'ordre de la liste de départ fourni par Plongeon Québec**. Ainsi, si PCDC inscrit trois plongeurs à une épreuve (Julie, Mike et Alexandra) et que l'ordre de départ est Julie, 5^e, Mike, 12^e et Alexandra, 14^e, Julie devra donc effectuer son plongeon en premier, suivi de Mike, et ensuite Alexandra. Julie effectuera ensuite son second plongeon, suivi de Mike, suivi de Alexandra et ainsi de suite.

Emplacement de la caméra

Distance

Règle générale, la caméra devrait être placée approximativement à la même distance que celle des juges lorsqu'ils notent l'épreuve. Toutefois, il peut être avantageux de s'éloigner des tremplins et de la tour. Si vous êtes trop près, le technicien pourrait avoir du mal à garder le plongeur dans le cadre de l'image (ainsi, plus l'image est rapprochée du plongeur, plus votre technicien devra être habile). Toutefois, si vous êtes trop éloignés, les juges auront du mal à voir le plongeur en plus petit plan à

JE PLONGE EN TOUTE CONFIANCE!

l'écran lorsqu'ils le noteront. Vous devrez expérimenter un peu afin de déterminer la meilleure prise de vue.

La caméra peut être fixe sur trépied, ou pivoter sur le trépied, selon les angles de vues possibles sur la piscine.

La tenue de la caméra en mains libres pour filmer ne sera pas acceptée. Cette façon de filmer rend le jugement difficile et risque de désavantager les plongeurs filmés ainsi.

Hauteur et distance de la caméra pour le 1m et le 3m

Pour ces épreuves, les juges sont typiquement installés de 1,5 à 2 mètres au-dessus de la plage de la piscine. Ceci n'est peut-être pas possible dans toutes les piscines; c'est pourquoi la prise de vue entre différentes piscines pourrait ne pas être uniforme. Pour le 1m, il est suggéré de placer la caméra stationnaire sur la plage, à approximativement 4 à 5 m du tremplin le plus rapproché. Si cette distance n'est pas possible dans votre piscine, le responsable de l'événement de votre club déterminera le meilleur compromis et pourrait exiger que la caméra soit installée plus loin ou plus haut.

À noter : pour l'enregistrement des épreuves de **1m**, la caméra devrait être **stationnaire**, sur trépied. Vous devriez régler le zoom (foyer) à un degré qui évite que les plongeurs ne quittent la prise de vue lors de l'enregistrement (certains plongeurs sautent plus haut que d'autres) et une fois le zoom adéquat déterminé, la caméra devrait être fixée en place.

Pour le **3m**, la caméra peut être bougée verticalement sur le pivot du trépied pour capter l'entièreté du plongeur.

Hauteur pour la plateforme

Afin de rendre la comparaison la plus équitable que possible entre les différentes installations, il est recommandé d'installer la caméra entre **2 à 3 mètres de la plage** de la piscine, dépendant de la distance de la plateforme où il est possible d'installer la caméra. La prise de vue de plus de 3m modifie significativement la vue de l'entrée.

La caméra devra suivre l'athlète, afin de ne pas perdre d'éléments du plongeur. Le technicien devra pratiquer l'enregistrement pour acquérir les compétences nécessaires afin que le plongeur demeure centré dans la prise de vue.

La caméra devra être placée sur trépied.

Fichier vidéo

Format du fichier vidéo

Les fichiers vidéo téléchargés à Plongeon Québec doivent respecter les formats suivants :

- MP4, AVI, MOV (QuickTime).

Protocoles de désignation des noms des fichiers vidéo

Les noms des vidéoclips devraient respecter le format suivant :

<Senior>_<tremplin>_<nom du club >.extension

Comme les épreuves sont mixtes, le sexe n'est pas ajouté au nom de fichier.

- Pour <tremplin> utiliser : 1m, 3m ou P

Exemple : Senior_1m_CAMO.MP4 ou Senior_P_PCDC.AVI

*Il est important de respecter cette nomenclature pour faciliter le tri des fichiers reçus.

Téléchargement des vidéos

Un dossier Dropbox ou Google Drive sera créé pour le téléchargement de vos vidéos. Un lien unique par club vous sera transmis par courriel pour déposer vos fichiers.

(Si vous éprouvez des difficultés, veuillez communiquer avec Pascale Beaudry au technique@plongeon.qc.ca)

Date limite pour le téléchargement des vidéos

Les fichiers vidéo doivent être complètement téléchargés au dossier Dropbox ou Google Drive **au plus tard le 30 mai à 18:00.**

Plongeon Québec s'assurera que chaque fichier vidéo peut être lu. S'il y a des problèmes non résolus avec les fichiers vidéo, il est possible que vous n'ayez pas le temps de filmer et de télécharger à nouveau. Veuillez vous assurer que vous pouvez visionner les vidéoclips que vous avez enregistrés (nous vous recommandons de vérifier sur plus d'un ordinateur). Si nous ne pouvons pas visionner le vidéoclip que vous avez téléchargé, il est possible que nous vous demandions de le télécharger à nouveau dans le but de résoudre le problème. Nous vous recommandons fortement de télécharger les vidéoclips dès qu'ils sont disponibles et de ne pas attendre la date limite.

Édition de fichiers vidéo

Il est interdit d'éditer les fichiers vidéo avant de les télécharger. Si une erreur s'est produite dans l'enregistrement, svp avisez technique@plongeon.qc.ca pour remédier à la situation.

JE PLONGE EN TOUTE CONFIANCE!

Diffusion : (date à déterminer)

Plongeon Québec diffusera un flux vidéo des épreuves pour les juges et les spectateurs au moment déterminé. Les juges regarderont le flux vidéo en direct et fourniront des notes pour chaque plongeon via visioconférence. Les notes des juges sont directement saisies au logiciel de pointage *ISS_MSS :RunEvent*.

Un annonceur dictera les plongeurs et les notes et fournira une analyse pendant l'épreuve.

La communication entre l'équipe de production vidéo, la table de pointage, les juges et le juge-arbitre se fera par l'entremise d'un appel-conférence Zoom.

Les juges visionneront le flux vidéo en direct sans délai. Les autres téléspectateurs visionneront le flux vidéo via un direct sur Facebook (à confirmer).

Les résultats pourront être suivis sur le site [IntegratedSports.net](https://www.integratedsports.net).

Problèmes techniques lors du visionnement

Il arrive que lors du visionnement, un ou plusieurs juges ne voient pas le plongeur correctement dû à une lenteur de la diffusion, ou autre problème technique. Si un seul juge déclare ne pas pouvoir mettre de note : la moyenne des notes des autres juges sera utilisée. Si au moins 2 juges déclarent ne pas pouvoir entrer de note, le plongeur sera rediffusé pour l'ensemble du panel.

JE PLONGE EN TOUTE CONFIANCE!